



Succesion indivis HUISSIER

Par **bemeuh49**, le 17/11/2010 à 14:22

bonjour j ai ma grand mère et les tantes qui veule vendre la maison de ma grand mère mon grand père est décédée et ma grand mère est usufruitière il son 6 enfant don mon père qui est décédée j ai reçu un recommander ma sœur 2 frère aussi pour nous dire que ma famille a saisi le tribunal aux fin de procéder a la vente judiciaire dudit bien car il faudrait notre accord pour la vente de la maison mais avant sa sa devez passer par notaire on a pas répondu car il nous on dit que on avait droit a rien et que la vente de la maison été pour payer la maison de retraite et payer ma tante qui a travailler pour mon grand père et elle nous laisse &(jour si non elle est vendu au enchère que se passe t il si on donne notre accord va ton toucher la par de notre père j attend votre réponse